



Une maison du vélo, c'est bien, une véritable politique cyclable, c'est mieux !

Bicyclo, une bonne nouvelle

A l'occasion de la fête du vélo du 6 juin 2015, Plaine Commune inaugure une « Maison du Vélo » située à Saint-Denis (120 rue Gabriel Péri). Animée par deux associations Etudes et Chantiers Ile-de-France et AICV (association insertion culture vélo), la maison du vélo se nomme « Bicyclo ».

Vélo à Saint-Denis se félicite de cette initiative qui amplifiera l'usage du vélo sur l'agglomération. Bicyclo animera trois types de services : recyclage de vélos pour les proposer à la vente, atelier d'auto-réparation et animation de vélo-écoles, qui répondent à des besoins évidents. Sortir les vélos de la cave ou du balcon pour les remettre en service, apprendre à réparer et entretenir son vélo, s'initier au vélo pour se mettre ou remettre en selle... autant d'attentes des habitants de notre ville, comme l'atteste le succès de notre vélo-école (70 adultes formés par an) et celui des ateliers d'auto-réparation de l'association « Rien Ne Se Perd ».

De plus, la maison du vélo fonctionnera selon le principe d'un atelier chantier d'insertion permettant d'offrir à huit personnes des postes d'agent polyvalent de cycle animés par des encadrants techniques. Subventionné par Plaine Commune, mais également par d'autres institutions (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental et des fondations d'entreprise), Bicyclo se veut un collectif d'associations œuvrant au développement du vélo sur le territoire.

Tout en étant partenaire de Bicyclo, **Vélo à Saint-Denis a fait le choix de ne pas adhérer au collectif** afin de garder sa totale indépendance associative et sa liberté de parole vis-à-vis des institutions, en premier lieu de Plaine Commune, qui est à l'origine du projet.

Si la création de la maison du vélo est une bonne nouvelle, nous doutons de sa capacité à développer des services vélo sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune. La subvention de Plaine Commune à la maison du vélo est de 50 000 euros par an, ce qui est notoirement insuffisant pour couvrir les besoins des 9 villes composant une agglomération de plus de 400 000 habitants. Notons que l'étude sur les services vélo commanditée par Plaine Commune prévoyait une somme de 380 000 € (soit près de 8 fois plus). La maison du vélo ne disposera pas des moyens pour rayonner sur l'ensemble de Plaine Commune et risque de ne concerner que les habitants du centre ville de Saint-Denis. Par ailleurs, nous aurions souhaité un soutien direct aux associations et aux diverses initiatives locales en faveur du vélo, par exemple, à Saint-Ouen (atelier solidaire) ou à Aubervilliers (Vélo de la Brèche). Si notre association Vélo à St-Denis vit sans subvention, il est nécessaire que les associations, dont les projets sont limités pour des raisons financières, puissent également contribuer au développement de la pratique du vélo sur le territoire.

Comblent le retard en matière de cyclabilité

L'inauguration de la maison du vélo, propice à de vertueuses déclarations d'élus sur la place du vélo en ville, ne saurait masquer **l'important retard qui ne cesse de se creuser entre le territoire de Plaine Commune et le reste de la région Ile-de-France en matière d'aménagements cyclables.**



Rappelons que le département de la Seine-Saint-Denis est non seulement le département francilien le plus en retard en matière d'aménagements cyclables, mais également le seul à diminuer son rythme de réalisation tandis que tous les autres départements l'accélèrent.

Chacun peut constater que malgré les (quelques) aménagements réalisés (notamment les double-sens cyclables), **Saint-Denis reste une ville hostile aux vélos** et où il est **dangereux de circuler à vélo** par exemple avec un enfant de 10 ans. A l'échelle de Plaine Commune, les axes majeurs qui relient les communes de l'agglomération entre elles (à titre d'exemple, la rue du Landy, le boulevard Anatole France, la rue Francis de Préssensé, les quais de Seine...) sont dangereux à vélo. Les liaisons avec Paris, qu'il s'agisse de l'accès à la Porte de la Chapelle et de son franchissement (Bd Wilson) ou celle du canal St-Denis ne sont pas aménagés pour les vélos (le canal est interrompu à deux reprises sur la commune d'Aubervilliers).

Sans vouloir gâcher la fête (et la coupure du ruban), nous estimons utile de rappeler qu'**il reste encore beaucoup à faire pour rendre le territoire de Plaine Commune compatible avec les déplacements cyclables**. Pour cela, Plaine Commune doit rompre avec sa politique d'affichage et engager une politique volontariste de développement des modes actifs sur l'agglomération.

Le vélo, une solution d'avenir pour les déplacements urbains

La prochaine conférence sur le climat (COP 21) qui se tiendra au Bourget en décembre 2015 nous rappelle **l'urgence d'opérer une véritable rupture en matière de modes de déplacement**. Une part essentielle des émissions des gaz à effet de serre provient des transports motorisés.

Persister dans le modèle automobile est désormais criminel sachant que le trafic routier en Ile-de-France est responsable de la moitié des émissions d'oxydes d'azote et de plus du quart des émissions directes de particules fines (PM10 et PM25) (*source Airparif*). L'organisation mondiale de la santé (OMS) évoque le chiffre de 42 000 décès par an en France liés aux seules particules fines. Chacun peut le constater, les alertes à la pollution se multiplient à tel point qu'en 2011, la Commission européenne a assigné la France devant la Cour de Justice pour manquement aux règles de l'Union en matière de qualité de l'air.

Plutôt que de pester contre Paris qui a décidé d'interdire les véhicules les plus polluants dès 2016 et de bannir les véhicules diesel en 2020, les élus de l'agglomération se doivent d'être responsables et **faire du vélo un outil majeur de déplacement urbain** à l'échelle de Plaine Commune.